Sourate N° 72 : Al-Jinn - Les Djinns

(mecquoise, nombre de versets : 28, ordre chronologique : 40)

سُورَةُ الْجِنِّ

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

﴿ قُلْ أُوحِيَ إِلَيَّ أَنَّهُ اسْتَمَعَ نَفَرٌ مِّنَ الْجِنِّ فَقَالُوا إِنَّا سَمِعْنَا قُرْآنًا عَجَبًا ﴿١﴾ يَهْدِي إِلَى الرُّشْدِ فَآمَنَّا بِهِ ۖ وَلَن نُّشْرِكَ بِرَبِّنَا أَحَدًا ﴿٢﴾ وَأَنَّهُ تَعَالَىٰ جَدُّ رَبِّنَا مَا اتَّخَذَ صَاحِبَةً وَلَا وَلَدًا ﴿٣﴾ وَأَنَّهُ كَانَ يَقُولُ سَفِيهُنَا عَلَى اللَّهِ شَطَطًا ﴿٤﴾ وَأَنَّا ظَنَنَّا أَن لَّن تَقُولَ الْإِنسُ وَالْجِنُّ عَلَى اللَّهِ كَذِبًا ﴿٥﴾ وَأَنَّهُ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ الْإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِّنَ الْجِنِّ فَزَادُوهُمْ رَهَقًا ﴿٦﴾ وَأَنَّهُمْ ظَنُّوا كَمَا ظَنَنتُمْ أَن لَّن يَبْعَثَ اللَّهُ أَحَدًا ﴿٧﴾ ﴾

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

﴿ (1). Dis : « Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns prêtèrent l'oreille, puis dirent : "Nous avons certes entendu une Lecture merveilleuse, (2). qui guide vers la droiture. Nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur. (3). En vérité notre Seigneur, que Sa grandeur soit exaltée, ne S'est donné ni compagne, ni enfant ! (4). Notre insensé disait des extravagances contre Allah. (5). Et nous pensions que ni les humains ni les djinns ne sauraient jamais proférer de mensonge contre Allah. (6). Or, il y avait parmi les humains des hommes qui cherchaient protection auprès des mâles parmi les djinns, mais cela ne fit qu'accroître leur détresse. (7). Et ils avaient pensé comme vous avez pensé qu'Allah n'enverrait jamais de Messager. ﴾

Après avoir écouté le Coran, les djinns se soumirent (V1-2)

Allah ordonne à Muḥammad ﷺ d'informer son peuple que les djinns ont cru et se sont soumis après avoir écouté le Coran avec attention : ﴿ **Dis : « Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns prêtèrent l'oreille, puis dirent : "Nous avons certes entendu une Lecture merveilleuse, qui guide vers la droiture** ﴾, le droit chemin et le salut. ﴿ **Nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur.** ﴾

Ces versets sont semblables au suivant :

﴿ وَإِذْ صَرَفْنَآ إِلَيْكَ نَفَرًا مِّنَ ٱلْجِنِّ يَسْتَمِعُونَ ٱلْقُرْءَانَ ﴾

« [Rappelle-toi] lorsque Nous dirigeâmes vers toi une troupe de djinns pour qu'ils écoutent le Coran. (…) » [1042]

Nous avons déjà rapporté les hadiths se rapportant à ce récit.

Les djinns savent qu'Allah est bien trop élevé pour avoir une compagne ou des descendants (V3-5)

« **En vérité notre Seigneur, que Sa grandeur soit exaltée** », que Son commandement soit exalté, ou Son pouvoir, ou encore Ses grâces, « **ne S'est donné ni compagne, ni enfant !** » Il est bien trop pur et élevé pour cela. Ainsi, les djinns, après s'être soumis, reconnurent qu'il ne sied pas à Allah d'avoir une compagne ou des enfants.

« **Notre insensé** », Satan, ou plus généralement ceux qui attribuaient une compagne et des enfants à Allah, « **disait des extravagances** », des propos injustes, mensongers, « **contre Allah. Et nous pensions que ni les humains ni les djinns ne sauraient jamais proférer de mensonge contre Allah.** » Nous ne pensions pas que les hommes et les djinns pouvaient mentir au sujet d'Allah, mais après avoir entendu le Coran, nous réalisâmes qu'ils proféraient bien des mensonges à Son encontre.

Les hommes cherchaient la protection des djinns, accentuant leur perte (V6-7)

« **Or, il y avait parmi les humains des hommes qui cherchaient protection auprès des mâles parmi les djinns, mais cela ne fit qu'accroître leur détresse.** » Nous nous pensions supérieurs aux hommes, car ils recherchaient notre protection (la protection du chef des djinns de l'endroit) lorsqu'ils traversaient une vallée ou une terre inhabitée et terrifiante.

Lorsque les djinns virent que les hommes les craignaient, ils firent accroître leur détresse, car les djinns se mirent à les effrayer davantage et osaient alors plus de choses. 'Ikrima explique que les djinns craignaient les hommes tout autant que les hommes les craignaient. Ainsi, lorsqu'un groupe d'hommes s'installait dans une vallée, les djinns s'enfuyaient, mais lorsqu'ils virent que le chef de ce groupe implorait la protection du maître des djinns peuplant l'endroit, ils se dirent que les hommes les craignaient et se mirent à leur causer du tort ou à prendre possession de leurs corps.

[1042] S46 V29.

﴿ **Cela ne fit qu'accroître leur détresse** ﴾, leur crainte, ou leurs péchés.

﴿ **Et ils avaient pensé comme vous avez pensé qu'Allah n'enverrait jamais de Messager.** ﴾ Ils pensaient qu'il n'y aurait plus de Messager, après cette longue période sans Messager.

﴿ وَأَنَّا لَمَسْنَا ٱلسَّمَآءَ فَوَجَدْنَٰهَا مُلِئَتْ حَرَسًا شَدِيدًا وَشُهُبًا ﴿٨﴾ وَأَنَّا كُنَّا نَقْعُدُ مِنْهَا مَقَٰعِدَ لِلسَّمْعِ ۖ فَمَن يَسْتَمِعِ ٱلْـَٰٔنَ يَجِدْ لَهُۥ شِهَابًا رَّصَدًا ﴿٩﴾ وَأَنَّا لَا نَدْرِىٓ أَشَرٌّ أُرِيدَ بِمَن فِى ٱلْأَرْضِ أَمْ أَرَادَ بِهِمْ رَبُّهُمْ رَشَدًا ﴿١٠﴾ ﴾

﴿ (8). Nous avions frôlé le ciel et nous l'avions trouvé plein d'une forte garde et de bolides. (9). Nous y prenions place pour écouter. Mais quiconque prête l'oreille maintenant trouve contre lui un bolide aux aguets. (10). Nous ne savons pas si on veut du mal aux habitants de la Terre ou si leur Seigneur veut les mettre sur le droit chemin. ﴾

Après l'avènement du Prophète ﷺ, les djinns ne peuvent plus intercepter les informations célestes (V8-10)

Le Très-Haut nous informe, rapportant les propos des djinns, qu'après l'avènement de Muḥammad ﷺ et le début de la révélation coranique, le ciel fut protégé par une garde chargée d'expulser les diables qui se tenaient auparavant dans le ciel, à l'affût d'une information céleste. De cette manière, ils ne pourraient plus intercepter certains versets, ni les livrer aux devins, afin de faire en sorte que les gens se mettent à croire en eux. C'est une grâce de la part d'Allah envers Ses serviteurs, par laquelle Il protège Son Livre saint.

Ainsi, les djinns dirent : ﴿ **Nous avions frôlé le ciel et nous l'avions trouvé plein d'une forte garde et de bolides. Nous y prenions place pour écouter. Mais quiconque prête l'oreille maintenant trouve contre lui un bolide aux aguets** ﴾, un météore prêt à l'anéantir.

﴿ **Nous ne savons pas si on veut du mal aux habitants de la Terre ou si leur Seigneur veut les mettre sur le droit chemin** ﴾, les djinns ne connaissaient rien du sort qui était réservé aux hommes. On voit qu'à titre de révérence, ils n'attribuent le mal à personne, en utilisant la voix indéfinie, tandis qu'ils attribuent le bien au Seigneur. Le Prophète ﷺ a d'ailleurs dit, parlant d'Allah : « **Le mal ne T'est point attribué !** »[1043]

[1043] Muslim (1/535).

Avant cela, il arrivait que des étoiles filantes touchent les diables, mais en nombre inférieur, comme l'indique le récit rapporté par Ibn 'Abbâs ﷺ que nous avons cité dans la sourate Saba'.

Les djinns voulurent comprendre pourquoi ces bolides avaient été dépêchés pour eux au ciel ; ils parcoururent ainsi la Terre et finirent par trouver le Messager d'Allah ﷺ qui récitait le Coran lors de la prière. Certains devinrent croyants tandis que d'autres se rebellèrent, comme nous l'avons vu lors de notre exégèse du verset 29 de la sourate 46.

On rapporte que lorsque ce phénomène d'étoiles filantes eut lieu, les hommes et les djinns en furent terrorisés, si bien qu'ils crurent que les habitants des cieux avaient été anéantis. Guidés par Iblîs, les djinns finirent par trouver la cause de ce phénomène : l'avènement du Prophète ﷺ.

﴿ وَأَنَّا مِنَّا ٱلصَّٰلِحُونَ وَمِنَّا دُونَ ذَٰلِكَ ۖ كُنَّا طَرَآئِقَ قِدَدًا ﴿١١﴾ وَأَنَّا ظَنَنَّآ أَن لَّن نُّعْجِزَ ٱللَّهَ فِى ٱلْأَرْضِ وَلَن نُّعْجِزَهُۥ هَرَبًا ﴿١٢﴾ وَأَنَّا لَمَّا سَمِعْنَا ٱلْهُدَىٰٓ ءَامَنَّا بِهِۦ ۖ فَمَن يُؤْمِنۢ بِرَبِّهِۦ فَلَا يَخَافُ بَخْسًا وَلَا رَهَقًا ﴿١٣﴾ وَأَنَّا مِنَّا ٱلْمُسْلِمُونَ وَمِنَّا ٱلْقَٰسِطُونَ ۖ فَمَنْ أَسْلَمَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ تَحَرَّوْا۟ رَشَدًا ﴿١٤﴾ وَأَمَّا ٱلْقَٰسِطُونَ فَكَانُوا۟ لِجَهَنَّمَ حَطَبًا ﴿١٥﴾ وَأَلَّوِ ٱسْتَقَٰمُوا۟ عَلَى ٱلطَّرِيقَةِ لَأَسْقَيْنَٰهُم مَّآءً غَدَقًا ﴿١٦﴾ لِّنَفْتِنَهُمْ فِيهِ ۚ وَمَن يُعْرِضْ عَن ذِكْرِ رَبِّهِۦ يَسْلُكْهُ عَذَابًا صَعَدًا ﴿١٧﴾ ﴾

﴿ (11). Il y a parmi nous des vertueux et [d'autres] qui le sont moins ; nous étions divisés en différentes sectes. (12). Nous pensions bien que nous ne saurions jamais réduire Allah à l'impuissance sur la Terre et que nous ne saurions jamais nous soustraire à Lui en nous enfuyant. (13). Et lorsque nous avons entendu le guide, nous y avons cru, et quiconque croit en son Seigneur ne craint alors ni diminution de récompense ni oppression. (14). Il y a parmi nous les musulmans, et il y a les injustes. Et ceux qui se sont convertis à l'islam sont ceux qui ont cherché la droiture. (15). Quant aux injustes, ils formeront le combustible de l'Enfer." » (16). Et s'ils se maintenaient dans la voie, Nous les aurions abreuvés, certes, d'une eau abondante, (17). afin de les y éprouver. Et quiconque se détourne du rappel de son Seigneur, Il l'achemine vers un châtiment sans cesse croissant. ﴾

Parmi les djinns, il y a des croyants et des égarés (V11)

Les djinns dirent : ﴿ **Il y a parmi nous des vertueux et [d'autres] qui le sont moins** ﴾, c'est-à-dire pas du tout, ﴿ **nous étions divisés en différentes sectes** ﴾,

chacune ayant des croyances différentes ; certains de nous étaient croyants, d'autres mécréants, selon Ibn 'Abbâs ﷺ et Mujâhid.[1044]

Les djinns reconnaissent l'omnipotence divine (V12-17)

﴿ **Nous pensions bien que nous ne saurions jamais réduire Allah à l'impuissance sur la Terre et que nous ne saurions jamais nous soustraire à Lui en nous enfuyant.** ﴾ Les djinns savaient qu'ils ne pouvaient se soustraire au pouvoir absolu d'Allah d'aucune manière.

﴿ **Et lorsque nous avons entendu le guide, nous y avons cru** ﴾, les djinns se targuent de leur foi au Coran, qui, en effet, les honore.

﴿ **Et quiconque croit en son Seigneur ne craint alors ni diminution de récompense ni oppression** ﴾, aucune crainte qu'il voie ses bonnes œuvres être diminuées, ni qu'il ait à porter les péchés d'autrui, comme l'expliquent Ibn 'Abbâs ﷺ, Qatâda et d'autres.

﴿ **Il y a parmi nous les musulmans, et il y a les injustes** ﴾, ceux qui se sont détournés de la voie droite.

﴿ **Et ceux qui se sont convertis à l'islam sont ceux qui ont cherché la droiture** ﴾, le salut. ﴿ **Quant aux injustes, ils formeront le combustible de l'Enfer** ﴾, alimentant son Feu.

﴿ **Et s'ils se maintenaient dans la voie, Nous les aurions abreuvés, certes, d'une eau abondante** ﴾, si les injustes n'avaient pas dévié de la voie droite, Nous les aurions abreuvés, et l'eau désigne ici plus généralement la subsistance, ﴿ **afin de les y éprouver** ﴾, d'éprouver leur foi, pour savoir qui restera sur la voie droite et qui s'en détournera. Telle est l'exégèse d'Ibn 'Abbâs ﷺ, de Mujâhid, d'As-Suddî, de Qatâda et bien d'autres. Muqâtil ajoute que ce verset concerne les Quraychites qui furent privés de pluie durant sept années.

Selon une autre explication du verset : ﴿ **Et s'ils se maintenaient dans la voie** ﴾ de l'égarement, ﴿ **Nous les aurions abreuvés, certes, d'une eau abondante** ﴾, comme jouissance temporaire avant l'arrivée du châtiment.

Ainsi, il faudrait comprendre le verset de la même manière que le suivant :

﴿ فَلَمَّا نَسُوا۟ مَا ذُكِّرُوا۟ بِهِۦ فَتَحْنَا عَلَيْهِمْ أَبْوَٰبَ كُلِّ شَىْءٍ حَتَّىٰٓ إِذَا فَرِحُوا۟ بِمَآ أُوتُوٓا۟ أَخَذْنَٰهُم بَغْتَةً فَإِذَا هُم مُّبْلِسُونَ ﴿٤٤﴾ ﴾

[1044] At-Tabarî (23/659).

﴿ Puis, lorsqu'ils eurent oublié ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrîmes les portes de toute chose et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes soudain, et ils furent plongés dans le désespoir. ﴾ [1045]

Cette exégèse est attribuée à Abû Mijlaz, mais aussi à Ibn Jarîr, Al-Baghawî et d'autres.[1046]

Cette interprétation est renforcée par la suite du verset : **﴿ afin de les éprouver par cela. ﴾**

﴿ Et quiconque se détourne du rappel de son Seigneur, Il l'achemine vers un châtiment sans cesse croissant ﴾, douloureux, sans répit, selon Ibn 'Abbâs ﷺ, Mujâhid, Qatâda, 'Ikrima et Ibn Zayd.[1047] On a aussi dit que le verset désignait une montagne, ou un puits de l'Enfer.

﴿ وَأَنَّ ٱلْمَسَٰجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا۟ مَعَ ٱللَّهِ أَحَدًا ﴿١٨﴾ وَأَنَّهُۥ لَمَّا قَامَ عَبْدُ ٱللَّهِ يَدْعُوهُ كَادُوا۟ يَكُونُونَ عَلَيْهِ لِبَدًا ﴿١٩﴾ قُلْ إِنَّمَآ أَدْعُوا۟ رَبِّى وَلَآ أُشْرِكُ بِهِۦٓ أَحَدًا ﴿٢٠﴾ قُلْ إِنِّى لَآ أَمْلِكُ لَكُمْ ضَرًّا وَلَا رَشَدًا ﴿٢١﴾ قُلْ إِنِّى لَن يُجِيرَنِى مِنَ ٱللَّهِ أَحَدٌ وَلَنْ أَجِدَ مِن دُونِهِۦ مُلْتَحَدًا ﴿٢٢﴾ إِلَّا بَلَٰغًا مِّنَ ٱللَّهِ وَرِسَٰلَٰتِهِۦ ۚ وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَإِنَّ لَهُۥ نَارَ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ﴿٢٣﴾ حَتَّىٰٓ إِذَا رَأَوْا۟ مَا يُوعَدُونَ فَسَيَعْلَمُونَ مَنْ أَضْعَفُ نَاصِرًا وَأَقَلُّ عَدَدًا ﴿٢٤﴾ ﴾

﴿ (18). Les mosquées sont consacrées à Allah ; n'invoquez donc personne avec Allah. (19). Et quand le Serviteur d'Allah se mit debout pour L'invoquer, ils faillirent se ruer en masse sur lui. (20). Dis : « Je n'invoque que mon Seigneur et ne Lui associe personne. » (21). Dis : « Je ne possède aucun moyen de vous nuire ni de vous mettre sur le chemin droit. » (22). Dis : « Vraiment, personne ne saura me protéger contre Allah et jamais je ne trouverai de refuge en dehors de Lui. (23). [Je ne puis que transmettre] un avertissement et des messages [émanant] d'Allah. Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager aura le Feu de l'Enfer pour y demeurer éternellement. » (24). Puis, quand ils verront ce dont on les menaçait, ils sauront lesquels ont les secours les plus faibles et [lesquels] sont les moins nombreux. ﴾

[1045] S6 V44. Voir aussi S23 V55-56.
[1046] At-Tabarî (23/663), Al-Baghawî (4/404).
[1047] At-Tabarî (23/664).

L'ordre de l'adoration exclusive d'Allah (V18)

Allah ordonne à Ses serviteurs de L'adorer de façon exclusive, sans Lui donner d'associés : ﴿ **Les mosquées sont consacrées à Allah ; n'invoquez donc personne avec Allah.** ﴾ En effet, Qatâda explique que les juifs et les chrétiens donnaient des associés à Allah au sein de leurs lieux de culte. C'est la raison pour laquelle Allah nous ordonne de Lui vouer un culte exclusif.[1048]

D'autres ont dit que le terme « masâjid » (traduit ici par mosquées) désigne en réalité les membres sur lesquels on se prosterne (front, nez, mains, genoux et pieds) ; ainsi ils ne doivent se courber ni se prosterner pour autre qu'Allah.

Quand le Prophète ﷺ se leva, ils faillirent se ruer sur lui (V19-20)

﴿ **Et quand le Serviteur d'Allah se mit debout pour L'invoquer, ils faillirent se ruer en masse sur lui.** ﴾ Plusieurs interprétations de ce verset ont été avancées.

Selon Ibn 'Abbâs ﷺ, il signifie que lorsque les djinns entendirent le Prophète ﷺ réciter le Coran, ils faillirent le posséder par désir d'écouter le Coran. Ils s'en approchèrent alors sans que le Prophète ﷺ ne s'en soit rendu compte, jusqu'à ce que Jibrîl lui révèle les versets précédemment mentionnés.

D'après une autre interprétation d'Ibn 'Abbâs ﷺ, les djinns ont décrit à leurs semblables ce qu'ils ont vu, à savoir les compagnons imitant à la perfection des gestes du Prophète ﷺ : ﴿ **Et quand le Serviteur d'Allah** ﴾, le Prophète ﷺ, ﴿ **se mit debout pour L'invoquer, ils** ﴾, les compagnons, ﴿ **faillirent se ruer en masse sur lui.** ﴾ Sa'îd Ibn Jubayr partage cet avis.[1049]

Al-Ḥasan Al-Baṣrî, lui, explique que lorsque le Prophète ﷺ proclama l'unicité d'Allah et appela son peuple à Son adoration exclusive, les Arabes faillirent se jeter sur lui.[1050]

Quant à Qatâda, il affirme que le verset signifie que les hommes et les djinns voulurent se ruer sur l'islam afin d'y mettre un terme et de l'éteindre, mais Allah le paracheva et le fit triompher. Cette exégèse est celle choisie par Ibn

---

[1048] Aṭ-Ṭabarî (23/665).
[1049] Aṭ-Ṭabarî (23/667).
[1050] Aṭ-Ṭabarî (23/668).

Jarîr, elle est partagée par Ibn 'Abbâs ﷺ, Mujâhid, Sa'îd Ibn Jubayr et Ibn Zayd.[1051] Elle semble la plus juste, au vu des versets qui suivent.

﴿ **Dis : « Je n'invoque que mon Seigneur et ne Lui associe personne. »** ﴾ Face aux torts et aux persécutions subis, le Prophète ﷺ s'en remit à son Seigneur.

Le Prophète ﷺ n'a pas le pouvoir de nuire ou de guider (V21-22)

﴿ **Dis : « Je ne possède aucun moyen de vous nuire ni de vous mettre sur le chemin droit. »** ﴾ Je ne suis qu'un humain et un Serviteur d'Allah, auquel Allah a transmis une révélation, je n'ai pas le pouvoir de guider ou d'égarer. D'ailleurs, si je désobéissais au Seigneur, nul ne pourrait me protéger contre Son châtiment : ﴿ **Dis : « Vraiment, personne ne saura me protéger contre Allah et jamais je ne trouverai de refuge** ﴾, de moyen de Lui échapper, ﴿ **en dehors de Lui.** ﴾ [1052]

La mission prophétique consiste à transmettre le message (V23-24)

﴿ **[Je ne puis que transmettre] un avertissement et des messages [émanant] d'Allah.** ﴾ Ce verset complète le précédent, ainsi : nul ne pourra me protéger contre Allah, sauf si je transmets fidèlement le message divin aux hommes. Ce verset est alors similaire au suivant :

﴿ ۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلرَّسُولُ بَلِّغْ مَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ۖ وَإِن لَّمْ تَفْعَلْ فَمَا بَلَّغْتَ رِسَالَتَهُۥ ۚ وَٱللَّهُ يَعْصِمُكَ مِنَ ٱلنَّاسِ ۗ ﴾

﴿ **Ô Messager, transmets ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et Allah te protègera des gens. (...)** ﴾ [1053]

﴿ **Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager** ﴾, après transmission du message, ﴿ **aura le Feu de l'Enfer pour y demeurer éternellement.** ﴾

[1051] At-Tabarî (23/668).
[1052] At-Tabarî (23/669).
[1053] S5 V67.

﴿ **Puis, quand ils verront ce dont on les menaçait, ils sauront lesquels ont les secours les plus faibles et [lesquels] sont les moins nombreux** ﴾, lorsqu'ils verront le Jour de la Résurrection, ils sauront alors que, des croyants et des polythéistes, ce sont ces derniers qui détiennent le moins de soutien.

﴿ قُلْ إِنْ أَدْرِيٓ أَقَرِيبٌ مَّا تُوعَدُونَ أَمْ يَجْعَلُ لَهُۥ رَبِّيٓ أَمَدًا ﴿٢٥﴾ عَٰلِمُ ٱلْغَيْبِ فَلَا يُظْهِرُ عَلَىٰ غَيْبِهِۦٓ أَحَدًا ﴿٢٦﴾ إِلَّا مَنِ ٱرْتَضَىٰ مِن رَّسُولٍ فَإِنَّهُۥ يَسْلُكُ مِنۢ بَيْنِ يَدَيْهِ وَمِنْ خَلْفِهِۦ رَصَدًا ﴿٢٧﴾ لِّيَعْلَمَ أَن قَدْ أَبْلَغُوا۟ رِسَٰلَٰتِ رَبِّهِمْ وَأَحَاطَ بِمَا لَدَيْهِمْ وَأَحْصَىٰ كُلَّ شَىْءٍ عَدَدًا ﴿٢٨﴾ ﴾

﴿ (25). Dis : « Je ne sais pas si ce dont vous êtes menacés est proche, ou bien, si mon Seigneur va lui assigner un délai. (26). [Lui seul] connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, (27). sauf à celui qu'Il agrée comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants, (28). afin qu'Il sache s'ils ont bien transmis les messages de leur Seigneur. Il cerne [de Son savoir] ce qui est avec eux, et dénombre toute chose avec exactitude. » ﴾

Le Prophète ﷺ n'a pas connaissance du moment de l'Heure (V25-28)

Allah ordonne au Prophète ﷺ de dire aux hommes qu'il n'a aucune connaissance de l'Heure, il ignore si elle est proche ou non : ﴿ **Dis : « Je ne sais pas si ce dont vous êtes menacés est proche, ou bien, si mon Seigneur va lui assigner un délai.** ﴾

On rapporte aussi la réponse du Prophète ﷺ à l'Ange Jibrîl qui, ayant pris apparence humaine, l'interrogea sur l'Heure : « **Celui qui est interrogé n'en sait pas plus à son sujet que celui qui interroge !** » Un bédouin l'avait aussi questionné sur ce sujet et, pour toute réponse, le Prophète ﷺ lui demanda ce qu'il avait préparé pour elle.[1054]

﴿ **[Lui seul] connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme Messager** ﴾, comme Il le dit ailleurs :

﴿ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَىْءٍ مِّنْ عِلْمِهِۦٓ إِلَّا بِمَا شَآءَ ﴾

﴿ **(…) Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. (…)** ﴾ [1055]

[1054] Voir *Fath Al-Bârî* (1/140), Al-Bukhârî (6167).
[1055] S2 V255.

﴿ **Et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants** ﴾, qui sont les anges chargés de veiller sur le Prophète ﷺ ; Sa'îd Ibn Jubayr précise qu'ils sont quatre anges accompagnant Jibrîl, ﴿ **afin qu'Il sache s'ils ont bien transmis les messages de leur Seigneur.** ﴾

﴿ **Afin qu'il sache** ﴾ : le pronom peut désigner Allah ou bien le Prophète ﷺ. Qatâda explique qu'il signifie : afin que Muḥammad ﷺ sache que les Messagers avaient bien transmis les messages divins qui avaient été protégés par les anges. Ibn Jarîr choisit cette interprétation.[1056]

Si le pronom « il » désigne Allah, ﴿ **Afin qu'Il sache** ﴾ le verset prendrait alors le même sens que les versets suivants :

﴿ وَمَا جَعَلْنَا ٱلْقِبْلَةَ ٱلَّتِى كُنتَ عَلَيْهَآ إِلَّا لِنَعْلَمَ مَن يَتَّبِعُ ٱلرَّسُولَ مِمَّن يَنقَلِبُ عَلَىٰ عَقِبَيْهِ ﴾

﴿ **(...) Et Nous n'avions établi la direction (qibla) vers laquelle tu te tournais que pour savoir qui suit le Messager et qui s'en retourne sur ses talons. (...)** ﴾[1057]

Et :

﴿ وَلَيَعْلَمَنَّ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَلَيَعْلَمَنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ ﴿١١﴾ ﴾

﴿ **Allah connaît parfaitement les croyants et connaît parfaitement les hypocrites.** ﴾[1058]

Et nul doute qu'Allah connaît toute chose avant qu'elle ne se produise, c'est pourquoi Il ajoute : ﴿ **Il cerne [de Son savoir] ce qui est avec eux, et dénombre toute chose avec exactitude.** ﴾

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Al-Jinn, louange à Allah !

[1056] 'Abdu-r-Razzâq (3/323), At-Tabarî (23/673).
[1057] S2 V143.
[1058] S29 V11.